

Conditions générales

Les présentes conditions régissent les modalités de l'offre flash « Bon d'achat » organisée par la société Siblu France, Société par actions simplifiées, au capital de 3 113 288 €, dont le siège social est situé Europarc - 10 avenue Léonard de Vinci - 33600 PESSAC et immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 321 737 736, ayant pour n° SIRET 321 737 736 000 58 et pour n° de TVA FR 73 321 737 736.

Ci-après dénommée « Siblu »

ARTICLE 1^{er} – Conditions applicables – prise de connaissance et acceptation

La participation à l'Offre vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions, sans réserve ni restriction. Le bénéficiaire est expressément invité à prendre connaissance des présentes conditions dans leur intégralité avant de saisir le code promotionnel. La saisie du code promotionnel lors de la réservation emporte acceptation des présentes conditions et engage le bénéficiaire à leur respect. Toute participation qui ne satisferait pas aux conditions définies ci-après sera réputée nulle et ne pourra ouvrir droit au bénéfice des présentes.

ARTICLE 2 – Objet de l'Offre

L'offre flash « Bon d'achat » (ci-après « l'Offre ») permet, aux conditions des présentes, au bénéficiaire éligible (article 6) de se voir attribuer un « bon d'achat » d'un montant forfaitaire de 25 € TTC utilisable conformément aux dispositions de l'article 7.2.

ARTICLE 3 – Camping Siblu éligible à l'Offre

La présente Offre est valable exclusivement sur les villages Siblu situés en France.

ARTICLE 4 – Caractère personnel de l'Offre

L'Offre est strictement personnelle au bénéficiaire éligible. Elle est intransmissible.

ARTICLE 5 – Période de souscription à l'Offre

L'Offre est disponible exclusivement pour une réservation effectuée entre le **11 avril 2025 à 00h00** et le **24 avril 2025 à 23h59** (heure de Paris), sous réserve des conditions énoncées aux présentes, en particulier les conditions d'éligibilité (article 6) et les modalités d'application (article 7).

Toute réservation de séjour déjà effectué avec Siblu avant la période de souscription à l'Offre, annulée et resouscrite durant ladite période est considérée comme non-éligible au bénéfice des présentes.

ARTICLE 6 – Éligibilité à l'Offre

Pour bénéficier de l'Offre, le bénéficiaire doit remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Être une personne physique majeure agissant en qualité de consommateur au sens du Code de la consommation ;
- Effectuer une réservation de séjour de vacances d'une durée minimale de 7 nuits consécutives ;
- Choisir une période d'occupation comprise entre le 25 avril 2026 et le 9 mai 2026 inclus ;
- Saisir le code promotionnel communiqué par Siblu au moment de la réservation, dans le champ prévu à cet effet. Aucun code ne pourra être appliqué a posteriori sur une réservation déjà confirmée ;
- Être le titulaire de la réservation (le bon est strictement nominatif et personnel).

Dans le cas où le bénéficiaire ne répondrait pas aux conditions d'éligibilité indiquées au présent article, l'Offre sera annulée de plein droit.

ARTICLE 7 – Modalités d'application de l'Offre

7.1 Attribution du bon d'achat : Le bénéficiaire de l'Offre reçoit un bon d'achat d'une valeur faciale forfaitaire de 25 euros TTC. L'attribution du bon d'achat s'effectue après que la réservation du séjour ait été effectuée et que le prix total TTC ait été payé par le bénéficiaire à Siblu.

Le bon sera remis au bénéficiaire selon les modalités précisées lors de la réservation (bon dématérialisé transmis par voie électronique). Il devra être présenté au personnel de l'établissement avant toute commande. Aucun remboursement ne sera consenti a posteriori.

7.2 Conditions d'utilisation :

- Le bon est valable uniquement pendant la durée du séjour ayant ouvert droit à l'Offre, uniquement dans l'établissement bar et/ou restauration du village Siblu au sein duquel le séjour est effectué. Il ne pourra être utilisé ni avant l'arrivée ni après le départ du bénéficiaire.
- Le bon constitue un crédit de consommation à valoir sur une addition d'un montant au moins égal à 25 euros TTC. En cas d'addition inférieure à 25 euros, aucun rendu de monnaie ni avoir ne sera accordé pour le solde non consommé.
- Le bon est nominatif et strictement personnel : il est lié au titulaire de la réservation et ne peut être cédé, transmis, revendu ou échangé à titre onéreux ou gratuit à un tiers.
- Le bon ne peut être cumulé avec aucune autre offre promotionnelle, réduction ou avantage tarifaire en cours dans l'établissement, sauf mention contraire expressément indiquée par Siblu.

Offre Flash - Bon d'achat (mise à jour au 11/04/2026)

- Le bon ne peut pas être échangé contre sa valeur en espèces, en virement, ni sous quelque autre forme monétaire que ce soit. Le bon ne pourra jamais donner lieu à un remboursement partiel ou total, ni à toute autre forme de versement y compris sous forme indemnitaire (et ce en particulier en cas de non-utilisation du bon ou pour le cas où le solde restant ne serait pas épuisé).
- Un seul bon par réservation, quel que soit le nombre d'occupants ou de nuitées au-delà du minimum requis.

7.3 Dispositions applicables à l'achat de produits alcoolisés

Le bon d'achat est utilisable sur l'ensemble des produits proposés à la carte de l'établissement, y compris les boissons alcoolisées, dans la limite des conditions d'exploitation de la licence détenue par l'établissement concerné et sous réserve que le bénéficiaire soit majeur, ce qu'il reconnaît expressément en participant à l'Offre.

L'utilisation du bon pour l'achat de boissons alcoolisées reste soumise à l'appréciation souveraine du personnel de l'établissement, lequel est en droit de refuser le service conformément aux dispositions des articles L. 3342-1, L. 3342-3 et R3353-2 du Code de la santé publique, notamment en cas de signes manifestes d'ivresse ou lorsque le bénéficiaire est mineur. Siblu ne saurait être tenu responsable d'un tel refus de service.

En utilisant le bon pour l'achat de boissons alcoolisées, le bénéficiaire s'engage formellement et expressément à ne pas acquérir ces boissons pour le compte ou au bénéfice d'un mineur.

La présente Offre ne constitue pas une incitation à la consommation de boissons alcoolisées et ne saurait être interprétée comme telle. Le Bon est un avantage promotionnel lié à la réservation d'un séjour, utilisable librement sur l'ensemble de la carte de l'établissement.

Il est rappelé que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

ARTICLE 8 – Modification de l'Offre

Siblu se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de retirer, suspendre ou modifier l'Offre, à tout moment et sans préavis, tant qu'elle n'a pas été valablement acceptée par le Bénéficiaire et confirmée par Siblu et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

ARTICLE 9 – Établissements concernés

Les établissements de bar et de restauration au sein des villages Siblu participants peuvent être exploités par des opérateurs indépendants. En cas de fermeture de l'établissement pendant toute la durée du séjour du bénéficiaire rendant l'utilisation du bon impossible, Siblu s'engage toutefois à proposer une solution de remplacement ou un geste commercial équivalent.

ARTICLE 10 – Données personnelles

Le bénéficiaire est informé qu'il jouit de la protection de ses données personnelles.

En application des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel, vous avez la possibilité d'exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données, d'opposition, de limitation de traitement de vos données personnelles, de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative et de définir le sort de vos données après votre décès conformément au Règlement Général sur la Protection des Données. Vous pouvez exercer vos droits sans en adressant un email à l'adresse dpo@siblu.fr ou par courrier à l'adresse suivante: Siblu France SAS, 10 avenue Léonard de Vinci (F) 33600 Pessac. Tél. : 0 800 11 34 83 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour plus d'informations sur le traitement de ses données personnelles et ses finalités, le bénéficiaire se référera à la Politique de Transparence de Siblu disponible dans les campings Siblu et sur le site internet à l'adresse <https://www.siblu.fr/transparenceRGPD> (ou dont il pourra obtenir une copie sur simple demande à l'adresse dpo@siblu.fr

ARTICLE 11 – Procédure de réclamation

Si malgré les efforts de Siblu sur place, le bénéficiaire souhaite formuler une réclamation, il devra adresser un courrier dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : Siblu France, Service Relations Clients Vacanciers, 10 avenue Léonard de Vinci, 33600 Pessac – France, ou par email à l'adresse relations.vacanciers@siblu.fr, en spécifiant :

- Le nom de la personne ayant effectué la réservation
- Le numéro de la réservation
- Le lieu et dates du séjour
- Le type de mobil-home ou le numéro de l'emplacement

ARTICLE 12 – Droit applicable - Procédure de médiation

La présente Offre est soumise au droit français.

En cas de litige et après avoir saisi le service Client de Siblu, le bénéficiaire a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par lettre recommandée avec avis de réception, auprès de Siblu.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le bénéficiaire sont les suivantes : **SAS Médiation Solution** - 222 chemin de la bergerie, 01800 SAINT JEAN DE NIOST - Téléphone : 08 99 49 31 75 - www.sasmediationsolution-conso.fr - contact@sasmediationsolution-conso.fr